

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 25 mars 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue par conférence téléphonique, le 25 mars 2020 à 19 h 30.

Présents	MM.	Jaclin Bégin Marcel Cloutier Alain Gagnon Daniel Favreau Daniel Céleste	Préfet Authier Authier-Nord Chazel Clermont
	Mme	Suzanne Théberge	Clermont
	MM.	Jacques Ricard Rémi Jean Henri Bourque Jean-Guy Boulet	Duparquet Dupuy Gallichan La Reine
	Mme	Lina Lafrenière	Macamic
	M.	Roger Lévesque	Normétal
	Mme	Louisa Gobeil	Palmarolle
	MM.	Pierre Godbout Alain Gagnon	Poularies Rapide-Danseur
	Mme	Diane Provost	St-Lambert
	MM.	David Goulet Florent Bédard Lucien Côté Alain Guillemette	Ste-Germaine-Boulé Ste-Hélène Taschereau Val Saint-Gilles
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj.:	Mme	Micheline Trudel	
Secrétaire d'assemblée:	Mme	Vanessa Pronovost	
Absents:	MM.	Yves Dubé Léo Plourde	La Sarre Roquemaure
	Mme	Linda C.-Bédard	Secteur Languedoc

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

Séance à huis clos

- CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;
- CONSIDÉRANT** le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;
- CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

20-36

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Gagnon (A.-N.), appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu :

- **QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux;
4. Ratification des procès-verbaux;
5. Affaires en découlant;
6. Rapport et compte rendu;
7. Information;
8. Aménagement;
9. Développement;
10. Ressources humaines;
11. Fonds de développement des territoires;
12. Gestion des territoires non organisés;
13. Résolutions diverses;
14. Avis de motion, projet et adoption de règlement;
15. COVID-19 : État de la situation;
16. Parole au public;
17. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-37

Proposé par madame Suzanne Thériège, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

- 20-38 Proposé par madame Suzanne Théberge, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 19 février 2020.

Ratification des procès-verbaux du comité administratif

- 20-39 Proposé par madame Suzanne Théberge, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu de ratifier les procès-verbaux du comité administratif des 11 et 28 février 2020.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORT ET COMPTE RENDU

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

INFORMATION

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – La ministre a accordé une prolongation de délai, expirant le 31 décembre 2020, pour adopter les règlements de concordance des TNO Rivière-Ojima et Lac-Duparquet, lesquels sont nécessaires pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Dans le cadre de la mise en place de mesures exceptionnelles afin de limiter la propagation de la COVID-19, le ministère appliquera une tolérance administrative proportionnelle à la durée des mesures exceptionnelles, concernant la date limite de transmission du rapport financier 2019.

Société d'aide au développement des collectivités (SADC) d'Abitibi-Ouest, Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest (CCIAO) et MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) – Faisant suite aux mesures décrétées pour limiter la propagation du COVID-19, la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest, la MRC d'Abitibi-Ouest et la SADC d'Abitibi-Ouest ont mis en place un comité de vigie afin d'évaluer les défis auxquels sont confrontés les entrepreneurs afin de les soutenir et les appuyer le plus efficacement possible.

AMÉNAGEMENT

Certificat de conformité – Ville de Duparquet : Règlement no 03-2019 modifiant le règlement de lotissement et de zonage

20-40

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité, au Schéma d'aménagement et de développement révisé, pour le règlement numéro 03-2019 modifiant le règlement de lotissement numéro 232 et le règlement de zonage numéro 233 de la Ville de Duparquet.

DÉVELOPPEMENT

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) – Projets CR-153 à CR-174

20-41

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu de reprendre et d'adopter les recommandations du comité développement – volet projets structurants, pour les projets CR-153 à CR-174, présentés dans le cadre de la PSPS.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds local d'investissement (FLI) – Mesure d'atténuation

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié la COVID-19 de pandémie, le 11 mars 2020;

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter une mesure afin de réduire la pression sur les liquidités des entreprises pendant cette période difficile;

ATTENDU QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation propose d'offrir un moratoire de trois mois aux entreprises, à compter du 1^{er} avril, pour les modalités de remboursement de prêts (capital et intérêts) consentis dans le cadre du Fonds local d'investissement;

ATTENDU QUE les intérêts seront capitalisés et ajoutés au solde du prêt à la fin du moratoire;

ATTENDU QUE cette mesure s'applique aux prêts actifs au 29 février 2020;

ATTENDU QUE les membres du comité du Fonds local d'investissement se sont prononcés en faveur de cette mesure particulière;

20-42

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'offrir un moratoire de trois mois aux entreprises, pour la période du 1^{er} avril au 30 juin, pour les prêts consentis dans le cadre du Fonds local d'investissement.

RESSOURCES HUMAINES

Cette rubrique est reportée à une prochaine rencontre.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Engagements 2019-2020

20-43

Proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'entériner le tableau des engagements du Fonds de développement des territoires au 31 mars 2020.

Tableau des engagements au 31 mars 2020

DÉSENGAGEMENTS	
CR-034 (b) Virage numérique	(42 950 \$)
CR-035 Plan touristique et culturel	(47 049 \$)
Conseil des arts et des lettres (19-20)	(10 000 \$)
Programme de soutien aux arts et aux lettres (19-21)	(20 000 \$)
PSPS : enveloppe réservée non utilisée (TNO)	(17 773 \$)
Espace d'Accélération (19-123)	(40 000 \$)
Total désengagements	(177 772 \$)
ENGAGEMENTS	
Conception d'un site internet touristique	10 095 \$
Circuit motoneige : phase 3	4 030 \$
Entente culturelle – Ville de La Sarre	60 000 \$
L'Envolée – Réussite éducative	20 000 \$
Conférence des préfets – Fonctionnement 2020	29 642 \$
Plan territorial d'attractivité	15 748 \$
Télébec – Zoom meeting	14 689 \$
Canadien National – Route verte : Bail	4 199 \$
PSPS – Budget supplémentaire	416 689 \$
CVMR – Dalle de protection	12 299 \$
CVMR – Dalle de mise à niveau	24 693 \$
Classement des risques des bâtiments (SCRSI)	17 848 \$
Total engagements	630 239 \$

Fonds régions et ruralité – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

ATTENDU QUE	le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;
ATTENDU QUE	le projet de loi n° 47 : <i>Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités</i> a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;
ATTENDU QUE	le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'Actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;
ATTENDU QU'	il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité;
ATTENDU QUE	la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celui de

l'entente relative au Fonds de développement des territoires;

20-44 **EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** monsieur Jaclin Bégin, préfet à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, l'entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité, qui sera soumise par la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Schéma couverture de risques – Adoption des rapports annuels d'activité incendie du territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima

20-45 Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Marcel Cloutier et unanimement résolu:

- **D'ADOPTER** les rapports annuel d'activité incendie 2019 du territoire non organisé Rivière-Ojima (secteur Languedoc et St-Eugène-de-Chazel) dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- **DE LES DÉPOSER** au ministère de la Sécurité publique.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Radium – Offre de service

20-46 Proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.) et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de Radium pour la conception d'un site internet touristique de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet.

Circuit motoneige phase 3

Virgil H. Laferté – Offre de service

20-47 Proposé par monsieur Jacques Ricard, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de monsieur Virgil H. Laferté pour la réalisation d'une série de courts portraits afin de présenter certains lieux et points d'intérêt de l'Abitibi-Ouest;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet.

Jean Caron – Offre de service

20-48

Proposé par monsieur Jacques Ricard, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de monsieur Jean Caron pour la réalisation d'une série de photos du circuit de motoneige de l'Abitibi-Ouest;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet.

Ville de La Sarre – Entente culturelle

20-49

Proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu:

- **D'AUTORISER** monsieur Jaclin Bégin, préfet et monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer l'Entente de développement culturel avec la Ville de La Sarre, pour le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet.

L'Envolée d'Abitibi-Ouest – Réussite éducative

20-50

Proposé par monsieur Alain Gagnon (A.-N.), appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'ACCORDER** un soutien financier de 20 000 \$ à Action Santé – l'Envolée d'Abitibi-Ouest pour la période du 29 mars 2020 au 31 mars 2021, afin de favoriser la promotion de l'importance de la persévérance scolaire et de la réussite éducative en Abitibi-Ouest;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, le protocole d'entente à intervenir;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet.

Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) – Fonctionnement 2020

20-51

Proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu :

- **D'ACQUITTER** la facture #94 de la CPAT, au montant de 29 642 \$ à titre de cotisation annuelle pour l'année 2020;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet.

Hors-Piste – Offre de service

20-52

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de la firme Hors-Piste pour l'élaboration d'un plan territorial d'attractivité;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet.

Télébec société en commandite – Offre de service

20-53

Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de Télébec société en commandite, pour l'achat d'équipements de vidéoconférence;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet.

Canadien National – Bail : Route verte

ATTENDU QU' un tronçon d'environ 2,5 kilomètres de la Route verte passe dans l'emprise ferroviaire active du Canadien National (CN);

ATTENDU QU' un bail, d'une durée de 5 ans, doit être renouvelé avec le CN pour utiliser l'emprise ferroviaire active aux fins de la Route verte;

20-54

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** le renouvellement du bail d'une période de 5 ans avec le Canadien National pour l'utilisation d'un tronçon de l'emprise ferroviaire active à Taschereau, pour les fins de la Route verte;
- **DE PAYER** les frais de 4 199 \$, taxes en sus;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet.

Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) : Constructions Serge Breton – Offres de service

20-55

Proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** les offres de service de Constructions Serge Breton pour l'installation d'une dalle de propreté dans l'aire de circulation et d'une dalle de mise à niveau des conteneurs, au CVMR;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds de développement des territoires à cet effet.

Fourniture d'un bâtiment préfabriqué – Invitation à soumissionner

ATTENDU QU' une invitation à soumissionner a été lancée pour la fourniture d'un bâtiment préfabriqué pour le Centre de valorisation des matières résiduelles de la MRC;

ATTENDU QU' une seule soumission a été déposée par Les Maisons Nordique inc, et qu'elle a été déclaré conforme;

ATTENDU QUE l'offre de prix est nettement supérieure à l'estimation établie;

20-56

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu :

- **DE NE PAS ACCEPTER** la soumission de Les Maisons Nordique inc.

Schéma couverture de risques – Adoption du rapport annuel d'activité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest

20-57

Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par madame Louisa Gobeil et unanimement résolu:

- **D'ADOPTER** le rapport annuel d'activité incendie 2019 de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- **DE LE DÉPOSER** au ministère de la Sécurité publique.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Classement des bâtiments et inspections de prévention en sécurité incendie – Invitation à soumissionner

ATTENDU QU' une invitation à soumissionner a été lancée pour des travaux en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Groupe GPI;

ATTENDU QUE les travaux prévus au cahier des charges se divisent en deux volets, soit :

- Classement des bâtiments;
- Inspections de prévention en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le bordereau de prix est conçu pour permettre l'analyse du prix soumis individuellement pour chacun des volets;

ATTENDU QUE l'offre de prix pour le volet « Inspections de prévention en sécurité incendie » est nettement supérieure à l'estimation établie par la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE le cahier des charges prévoit que la MRC se réserve le droit de faire exécuter les travaux en partie;

20-58

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **DE PROCÉDER** à une adjudication partielle des travaux, soit les travaux précisés au cahier des charges

pour le volet « Classement des bâtiments », et ce pour un montant de 17 000 \$, taxes en sus;

- **QUE** le cahier des charges, la soumission, l'annexe jointe à la présente, et cette résolution constituent le contrat liant les parties;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer toute documentation à cet effet.

Services professionnels – Génie forestier

20-59

Proposé par monsieur Florent Bédard, appuyé par monsieur Alain Gagnon (A.-N.) et unanimement résolu de retenir les services professionnels de monsieur Claude-Michel Bouchard, ingénieur forestier, pour des services conseils auprès de l'équipe du service forêt.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Projet de règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Florent Bédard afin de modifier le Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Ayant déjà reçu copie du projet de règlement, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Le projet de règlement modifiant le Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest est déposé par monsieur Florent Bédard.

Ledit projet de règlement fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION

Monsieur Normand Lagrange fait état de la situation actuelle relativement à la pandémie COVID-19.

Des mesures ont été prises à la MRC d'Abitibi-Ouest afin de protéger les employés, et ralentir la propagation du coronavirus. Suite à la décision du gouvernement du Québec de fermer tous commerces ou entreprises non essentiels à compter du 24 mars, les employés non affectés à un service essentiel font du télétravail, et ce, jusqu'au 13 avril à moins d'avis contraire.

À tour de rôle, les élus prennent la parole afin de partager les impacts de la COVID-19 sur le fonctionnement de leur municipalité respective, et les mesures mises en place.

Pouvoirs au comité administratif en cas de mesures d'urgence

20-60

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu de confier au comité administratif le mandat de prendre les résolutions nécessaires pour la poursuite des activités de la MRC durant la période d'état d'urgence sanitaire découlant de la pandémie COVID-19.

PAROLE AU PUBLIC

Le conseil siégeant à huis clos, rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

20-61

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par madame Suzanne Théberge et unanimement résolu de lever la séance. Il est 21 h 30.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 20 mai 2020

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.